

Déclaration commune des associations Psy Gay et Bi'Cause

Constatant que :

- certains thérapeutes, sexologues, psychanalystes, psychothérapeutes, psychologues ou psychiatres, jugent la bisexualité de manière péjorative, notamment en la considérant comme un signe d'immaturation affective ;
- ces professionnels véhiculent un discours normatif voire excluant sur cette orientation sexuelle ;
- ces attitudes et les propos qu'elles sous-tendent peuvent avoir un effet néfaste sur des personnes en interrogation, en recherche d'identité, en demande d'aide, en souffrance ; qu'ils attisent la discrimination, la stigmatisation et contribuent à pousser la société à marginaliser certaines orientations sexuelles.

Les associations Psy Gay et Bi'Cause rappellent ensemble que :

- *"l'orientation sexuelle est une fraction profonde de l'identité de chaque être humain et qu'elle englobe [notamment] l'hétérosexualité, la bisexualité et l'homosexualité"*, comme le mentionne la résolution 1728 de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe¹ ;
- la personne, quelle que soit sa demande, a besoin d'être accueillie dans son intégralité ;
- toute démarche d'accompagnement doit être guidée par l'acceptation de ce que vit et ressent la personne, et par le souci de lui permettre de mieux vivre son quotidien afin de construire son avenir en fonction de ses choix et attirances ;
- toute manifestation de rejet ou de mise en cause de l'identité que présente la personne, qu'elle soit de nature hétéronormative ou issue d'autres stéréotypes, ne peut avoir que des conséquences nuisibles à son épanouissement ;
- toute personne demandant l'aide d'un-e professionnel-le doit pouvoir l'interroger sur sa déontologie en la matière, et se référer en tant que de besoin à tout ou partie des éléments évoqués ici, afin de déterminer en connaissance de cause si elle désire s'engager dans une psychothérapie ou une psychanalyse avec ce ou cette professionnel-le.


Les associations Psy Gay et Bi'Cause décident de publier cette déclaration sur leurs sites internet respectifs, d'en faire part à leurs adhérent-e-s et sympathisant-e-s, et invitent toutes les personnes physiques ou morales qui le veulent à se déclarer en accord avec elle et à la diffuser.

Fait à Paris, le 9 février 2015

Pour tout contact

PsyGays : Laurent BISCARRAT 06 37 84 33 18

Bi'Cause : Vincent STROBEL, 06.89.38.62.43

 <p>www.psygay.com/ Tél. : 01 42 74 16 02 Page Facebook : https://fr-fr.facebook.com/psygay contact@psygay.com Adresse postale : c/o Centre LGBT 63, rue Beaubourg 75003 PARIS </p>	<p>Association Bi'Cause Site internet : http://bicause.webou.net/spip.php?article1 Infoline et répondeur : 06 44 22 20 62 Page Facebook : https://www.facebook.com/pages/BiCause/555869587794858 Compte Twitter : www.twitter.com/Bi_Cause Adresse postale : c/o Centre LGBT, 63 rue Beaubourg, 75003 Paris.</p>
--	---

¹ Résolution 1728 (2010) : Discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre
<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta10/FRES1728.htm>